



Formation santé sécurité pour CSSCT CSE plus de 300 salariés

Comundi compétences

Modalités

🕒 Durée

5 jours

€ Prix intra-entreprise

1400 euros
à partir de 1 400 € HT

👁 Public

Membres CSSCT et CSE

🏠 Financement

Employeur

Prix inter-entreprise

478 euros / jour / pers
HT, soit 2 390 € les 5 jours

🏠 Formation face à face

Frais

inter : pauses café et déjeuner inclus

📅 Dates et lieux

24/02/20 - Toulouse, Midi-Pyrénées ; 21/09/20 - Paris, Île-de-France ; 16/11/20 - Paris, Île-de-France ; 16/11/20 - Toulouse, Midi-Pyrénées ;

Objectifs

Toutes les entreprises de 300 salariés et plus doivent installer une commission SSCT dans leur comité social et économique. **Les membres élus du CSE qui la composent et idéalement tous les élus du CSE ont droit à une formation santé et sécurité pour CSSCT de cinq jours, délivrée par les formateurs de Comundi Compétences.**

A votre demande, la formation peut s'organiser en deux sessions de 3 et 2 jours à des périodes différentes.

[Comundi est parmi les leaders](#) de la formation professionnelle et est agréé pour la formation des membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Maîtriser les moyens d'actions de la CSSCT

Les objectifs de cette formation CSSCT CSE réglementaire de cinq jours sont de vous faire acquérir la méthode et l'usage des outils à votre disposition afin de :

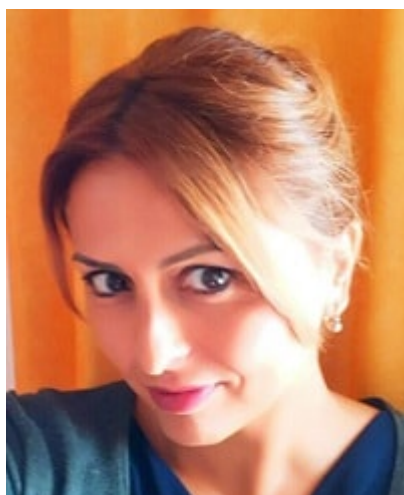
- Maîtriser la réglementation en santé sécurité au travail et veiller à son application dans l'entreprise
- Assurer votre mandat au sein de la commission SSCT et du CSE
- Etre force de proposition pour la protection de la santé et à la sécurité des salariés, à l'amélioration des conditions de travail

Une formation santé sécurité pour CSSCT CSE avec deux jours d'ateliers pratiques

Le programme de la formation CSSCT CSE de cinq jours est le même que pour [la formation SSCT de trois jours pour les entreprises de moins de 300 salariés](#), mais avec **deux jours supplémentaires sous forme d'ateliers, dédiés à la pratique et à l'approfondissement des thèmes vus précédemment.**

L'objectif est de travailler sur des cas concrets, autant que possible à partir de vos propres documents d'entreprise : le document unique, le bilan social, le rapport annuel des préventions des risques, la fiche d'entreprise médecin du travail, etc.

Nos intervenants sont tous des praticiens aguerris qui connaissent vos enjeux du quotidien et savent adapter le déroulement de la formation à vos attentes et à vos besoins. Parmi eux, citons :



Myriam Liaouraci est consultante et formatrice spécialisée dans l'assurance qualité et la sûreté

nucléaire ; dans le domaine de la qualité, sécurité, environnement (QSE) et a réalisé de nombreuses missions d'auditrice et de formatrice dans des entreprises de secteurs différentes, de la banque à l'industrie pharmaceutique. Son expérience lui permet de comprendre rapidement les situations et de les illustrer concrètement.



Chantal Bonvalet a un parcours riche en expériences de management, de communication,

de formation, de coaching, d'accompagnements individuel et collectif, de conception et d'animation de formation sur des thèmes variés, dont la représentation du personnel. Elle assure les formations Comundi à Toulouse.

Le Plus

Deux jours complémentaires d'ateliers concrets, d'approfondissement et de mise en pratique.

Programme

JOURNÉES 1,2 ET 3

Le nouveau régime des IRP avec le CSE et CSSCT

- Comparaison entre DUP élargie et CSE
- Assurer la transition en matière de SSCT entre le CHSCT et la CSSCT du CSE
- Les points de vigilance en matière d'élections professionnelles

Appréhender la réglementation en santé et sécurité au tra-vail

- Connaître les textes applicables, les obligations générales de sécurité de l'employeur et du salarié, le cadre de la responsabilité civile et pénale de l'employeur.
- Connaître les obligations légales en matière de co-activité des risques : plan de prévention, protocole de sécurité, accidents du travail et maladies professionnelles.

Établir une collaboration efficace avec les interlocuteurs internes et externes

- Identifier les acteurs internes et externes de la santé sécurité au travail et leur rôle
- Comprendre le positionnement de la CSSCT et du CSE par rapport à ses interlocuteurs

Maîtriser le rôle, les missions et le fonctionnement de la CSSCT

- Rôle, missions et moyens d'actions des membres du CSE et de la CSSCT
- Les réunions préparatoires et les réunions santé sécurité au travail
- Consultations obligatoires et facultatives
- Les moyens et informations disposition : la BDES et le bilan social.
- Droit d'alerte : quand et comment l'utiliser ?

Procéder à une analyse des risques professionnels

- Identifier et analyser les principaux risques professionnels
- Notions, définitions, prévention du harcèlement : moral, sexuel et les agissements sexistes
- La méthodologie d'évaluation des risques professionnels
- Focus sur l'inspection des locaux par la CSSCT : périodicité, structure, bilan, etc.
- Savoir proposer des mesures correctives et préventives
- Mener une enquête en cas de danger grave et imminent

Établir document unique, plan de prévention et protocole de sécurité

- Cerner les risques professionnels possibles impactant l'entreprise et ses partenaires
- Distinguer le travail réel du travail prescrit
- Analyser une situation de travail, ses risques et établir un ordre de notation et de priorité
- Préconiser des mesures correctrices adaptées

Prévenir et agir en matière d'accident du travail

- Étudier un accord du travail et l'analyser en matière de prévention
- Identifier les causes d'accident de travail : construire un arbre des causes
- Savoir mener une enquête après un AT/MP et déclencher le recours à l'expertise si besoin
- Comment faire adhérer les différents acteurs au plan d'actions

JOURNEE 4 et 5

Atelier de recherche de solutions et de moyens de prévention. Savoir établir un plan d'actions

- Étude de cas, mise en œuvre d'un avis circonstancié et d'une proposition de plan d'actions
- S'assurer que les prescriptions légales en matière de prévention sont bien appliquées dans son entreprise : identifier les sources réglementaires applicables à son activité

Les clefs pour faire adhérer les différents acteurs au plan d'actions : direction, salariés, prestataires externes...

Ateliers multiples : arbre des causes, analyse de risques, enquête RPS

- Atelier 1 : construire un arbre des causes suite à un accident du travail grave
- Atelier 2 : établir une analyse des risques conforme aux dispositions légales et adaptée à son secteur d'activité, savoir mettre en œuvre des actions de réduction du risque
- Atelier 3 : enquête sur les risques psychosociaux dans son entreprise, actions de prévention du harcèlement et du stress.